

Proposition chiffrée - Etude ouverture en extrascolaire à partir de juillet 2021

La fréquentation (= activité en heure prévue sur la période) a été évaluée en fonction de ce qui avait été réalisé sur ce site en juillet et à l'automne 2017. La suppression de l'accueil extrascolaire ayant été effective à compter de l'été 2018.

Les recettes familles ont été évalué en s'appuyant sur le taux moyen horaire facturé aux familles en 2018. Ce taux moyen a été estimé hors repas.

Le Repas étant facturés en sus au prix coutant pour les familles, il n'apparaît ni en charge ni en recette dans le document présenté.

L'évaluation des recettes dépend de l'activité. Nous avons identifié plusieurs hypothèses de fréquentation afin que vous puissiez mesurer les incidences que cela pourrait avoir sur la participation finale pour les collectivités.

Concernant les charges de personnels, elles ont été évalué en considérant l'obligation d'avoir 2 personnes sur les temps (9h/17h) et sur la base d'embauche de personnels en contrat d'usage. Nous pourrions éventuellement rechercher à réduire ces coûts en faisant appel à des contrats particuliers (Contrat d'Engagement Educatif par exemple, contrat d'apprentissage...) mais le contexte géographique du territoire nous incite à rester prudent pour trouver ces profils.

Concernant la recette FILAJ (subvention versée par la CAF en fonction de l'activité réalisée sur l'année N-1) elle n'a pas été intégré sur ce budget, car elle ne pourra être versée qu'en 2022 après avoir réalisé l'activité. Cette recette sera donc intégrée au budget 2022. Si toutefois, le partenariat avec l'association n'était pas reconduit en 2022, elle sera intégrée au compte de résultat 2021 et bien affecté à l'accueil de Loisirs de votre territoire.

La grille tarifaire est donnée à titre indicatif et reprend les tarifs qui étaient appliqués sur cette structure lorsque l'accueil extrascolaire fonctionnait. Les revenus plancher / plafond peuvent être modifiés, les taux d'effort peuvent également l'être. Par ailleurs vous pouvez décider de plafonner vos tarifs afin de ne pas aller au-delà d'un certain coût pour les familles.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Etude ouverture extrascolaire Accueil de Loisirs Les Moussières - Juillet/Décembre 2021

Les Moussières (Tarifs extrascolaires- en vigueur en 2018)

Revenu mensuel de la famille	TARIF		Durée en heure	Taux horaire pour la famille	Taux horaire pour la famille		
	Maxi	Mini			Durée	Taux horaire pour la famille	
4 874,62 €	0,75	1					
0,04 1 enfant	1,46 €	1,95 €					
0,035 2 enfants	1,28 €	1,71 €					
0,030 3 enfants	1,10 €	1,46 €					
687,30	0,75	1					
0,04 1 enfant	0,21 €	0,27 €					
0,035 2 enfants	0,18 €	0,24 €					
0,030 3 enfants	0,15 €	0,21 €					
Tarif actuel des repas							4,35 €
Journée complète avec repas (9h00 à 17h00)				Maxi 8		Mini 8	
Journée complète sans repas 9h00/12h00 et 14h00/17h00				Maxi 6		Mini 6	
1/2 journée avec repas 9h00/14h00 ou 12h00/17h00				Maxi 5		Mini 5	
1/2 journée 9h00/12h00 ou 14h00/17h00				Maxi 3		Mini 3	
Soir 17h/18h				Maxi 1		Mini 1	
Soir 18h/18h30				Maxi 0,5		Mini 0,5	
Journée complète avec repas (9h00 à 17h00)				Tarif journée	Prix repas= facturé	Tarif pour la famille	Tarif
				15,60 €	4,16 €	19,76 €	
				13,65 €	4,16 €	17,81 €	
				11,70 €	4,16 €	15,86 €	
Journée complète sans repas 9h00/12h00 et 14h00/17h00				Tarif journée	Prix repas= facturé	Tarif pour la famille	Tarif
				11,70 €	4,16 €	15,86 €	
				10,24 €	4,16 €	14,40 €	
				8,77 €	4,16 €	12,93 €	
1/2 journée avec repas 9h00/14h00 ou 12h00/17h00				Tarif journée	Prix repas= facturé	Tarif pour la famille	Tarif
				9,75 €	4,16 €	13,91 €	
				8,53 €	4,16 €	12,69 €	
				7,31 €	4,16 €	11,47 €	
1/2 journée 9h00/12h00 ou 14h00/17h00				Tarif journée	Prix repas= facturé	Tarif pour la famille	Tarif
				5,85 €	4,16 €	10,01 €	
				5,12 €	4,16 €	9,28 €	
				4,39 €	4,16 €	8,55 €	
Soir 17h/18h				Tarif	Prix repas= facturé	Tarif pour la famille	Tarif
				1,95 €	4,16 €	6,11 €	
				1,71 €	4,16 €	5,87 €	
				1,46 €	4,16 €	5,62 €	
Soir 18h/18h30				Tarif	Prix repas= facturé	Tarif pour la famille	Tarif
				0,27 €	4,16 €	4,43 €	
				0,24 €	4,16 €	4,40 €	
				0,21 €	4,16 €	4,37 €	

Le tarif par jour ou 1/2 journée était complété par une facturation entre 7h15 et 9h et 17h et 18 h30 (en rouge dans le tableau). Cette facturation peut tout à fait être revue en laissant les modalités de facturation indépendante de l'amplitude utilisé par la famille. Il est par contre **OBLOGATOIRE** de moduler les tarifs en fonction des ressources.